Debat sur LCP : Immigration, le dossier qui embarrasse la gauche

12/12/2014 à 7h56



« Un système à bout de souffle » : c'est ainsi que Manuel Valls qualifiait le système d'asile en 2013, alors qu'il était ministre de l'Intérieur. Un an et demi plus tard, le droit d'asile est en passe d'être réformé. Aujourd'hui à l'Assemblée nationale, Bernard Cazeneuve présentera un texte plutôt consensuel, car il vise à réduire les délais de traitement des demandes. Les délais de procédures sont en effet bien trop longs. « Il faut 24 mois entre le moment où on dépose sa demande d'asile et le moment où on a une réponse », a expliqué Bernard Cazeneuve. Pendant ce temps, la France offre aux réfugiés une couverture médicale, l'AME, et une allocation temporaire d'attente. Tout réfugié peut également déposer une demande pour être logé en Centre d'accueil des demandeurs d'asile (Cada). La réforme prévoit notamment une augmentation des personnels alloués à l'Ofpra, la création d'un guichet unique pour le dépôt du dossier et le droit à se faire assister lors de l'entretien à l'Ofpra. Le texte prévoit aussi un développement « significatif » des capacités des CADA, avec 5 000 places supplémentaires. L'année dernière, 66 000 demandes d'asile ont été déposées en préfecture. Selon l'Ofpra, 2014 semblerait marquer une inversion de tendance (-5%) alors que les demandes ont explosé en Allemagne (+54%) et en Suède (+80%).

La France est-elle toujours un pays d’accueil ? La réforme du droit d’asile de Bernard Cazeneuve vise-t-elle à éviter que les demandeurs d’asile reste trop longtemps sur le territoire ? La gauche peut-elle légiférer sereinement sur l’immigration ?

Invités:

Gilbert Collard, Député non-inscrit du Gard et secrétaire général du Rassemblement Bleu Marine

Pierre Henry, Directeur général de France Terre d’Asile

Elisabeth Lévy, Fondatrice et directrice de la rédaction de Causeur

Corinne Narassiguin, Porte-parole du PS

Merci à **quidam**